

221C3519  
FR0000130213-FS1004

20 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAGARDERE SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 décembre 2021, la société de droit anglais Amber Capital UK LLP<sup>1</sup>, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2021, les seuils de 15% du capital, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LAGARDERE SA et détenir, pour le compte desdits fonds, 353 459 actions LAGARDERE SA représentant autant de droits de vote<sup>2</sup>, soit 0,25% du capital et 0,21% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de 24 685 108 actions LAGARDERE SA au profit de la société Vivendi<sup>4</sup>.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 301 459 « Contracts for Difference », sans échéance, portant sur autant d'actions LAGARDERE SA

---

<sup>1</sup> Société contrôlée par M. Joseph Oughourlian et agissant en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds qu'elle gère.

<sup>2</sup> Dont 156 345 actions détenues par Amber Global Opportunities Limited et 197 114 actions détenues par PrivilEdge Amber Event Europe.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 141 133 286 actions représentant 172 201 352 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqués diffusés par la société Vivendi SE les 9 et 16 décembre 2021.